

LÉGATION DE SUISSE
EN ITALIE

ROME 127, LE 10 juillet 1930.

PIAZZA DELLA GROCE ROSSA, 3

30. XV. E. 10.

A RAPPELER DANS LA RÉPONSE

Votre/

B.46.J.17. WM.



*La Guardia
La Guardia ha un est fort de la Guardia
Le point important est la frontière française de l'origine par B.46.J.17
par l'aspect technique Monsieur le Conseiller Fédéral,
Suite à l'avis.
19.7.30. L.*

Votre lettre du 7 juillet, me signalant le passage de 31 ressortissants italiens sans papiers réguliers par la frontière suisse, s'est croisée avec la mienne du 8 courant.

Il y a là un phénomène qui mérite de retenir notre attention et je me demande s'il ne conviendrait pas d'en parler au Ministère des Affaires Etrangères avec toute la discrétion voulue et sans indiquer naturellement les lieux de passage, afin de ne pas provoquer sur ces points des mesures militaires spéciales. Mais il me paraît certain, comme je vous l'ai écrit, que ces ouvriers, qui recourent à ce moyen si peu conforme aux circonstances, pour passer en France, sont victimes d'agents qui les induisent en erreur. Ce serait un devoir d'humanité de mettre un terme à cette exploitation de pauvres gens trop crédules et ignorants. Je n'agirai pas sans un avis de votre part

Je ne vois pas bien pourquoi l'avis, surtout pas, au cas où. Mais de l'avis sans que ce soit.

Alors, il faut l'avis - avant l'avis ?

Au Département Politique Fédéral,
Division des Affaires Etrangères,

B e r n e .



que je vous serais obligé de me faire tenir le plus tôt possible.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral,
l'expression de ma très haute considération.

Wagnier